

Le Conseil Municipal est convoqué le Lundi 17 Mai 2010 à 20h 30 à la Mairie

Ordre du Jour : Droits de préemption - Augmentation de loyers - Demande de subvention - Subvention au CCAS - Demande de classement en commune touristique - Association de l'Office de Tourisme : Désignation de délégués - Syndicat Mixte Départemental de Gestion des Cours d'eaux : retrait et adhésion de communes - Extension du périmètre de Transport Urbain du Grand Alès au périmètre du Syndicat Mixte des transports du Bassin Alésien - Convention Présence 30 - Antenne SFR - Personnel : contrat CUI - Elargissement de voies communales - Déplacement lampadaire Chemin de la Caladette : demande de remboursement à Mr RIBOT - Aménagement de la salle des archives - Choix de l'entreprise pour l'achat et entretien d'extincteurs - Choix du feu d'artifice - Choix de l'entreprise d'élagage pour le parc du Château - Choix du géomètre pour l'établissement du relevé topographique du parc du château - Choix du Bureau d'étude pour la maîtrise d'œuvre pour le renforcement du réseau électrique- programme 2011 - Choix du Bureau d'étude pour la maîtrise d'œuvre des réseaux d'eau potable et d'assainissement - Communauté des Communes : Visite du Préfet – Questions diverses

Présidence : Eric TORREILLES

Présents : MM, Astier Jean Louis; Aubrun Maryline, Carrasco Sylvie, Fernandes Annie, Fesquet Pascal, Fossat Martine, Fraisse Bruno, Jacquet Jean, Linssolas Anne, Saint Pierre Eric, Talagrand Philippe, Trillon Christian, , Weiss David,

Excusé : Gosse Frédéric,

Secrétaire : Eric Saint Pierre

Compte rendu affiché le 20.05.2010

La séance est ouverte à 20h 30

Mr le Maire donne le compte rendu de la dernière séance.

Le procès verbal de ladite séance est approuvé à l'unanimité.

Droits de Préemption :

Le Conseil après avoir délibéré décide de ne pas exercer son droit de préemption sur :

- l'immeuble cadastré Section AL numéro 142, vendu par Mr Marc PREEL à Mme REBUT.
- l'immeuble cadastré Section AL numéro 162 et 163, vendu par les consorts BERNHARDT à Mr et Mme Karl HALMAYET.

Augmentation de loyers :

Le Conseil après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'augmenter comme suit les loyers suivants :

- Loyer de Mme CREPISSON, non augmenté depuis le 1^{er} mars 2009, indice de référence 1^{er} trimestre 2010
 $329.64 \text{ €} \times 117.81 \text{ } /. \text{ } 117.70 = 329.94 \text{ €}$ (soit 0.09 %) + 10 € de charges, soit **un loyer mensuel de 339.94 €** à compter du 1^{er} mars 2010.
- Loyer de Mme LESIEUX, non augmenté depuis le 1^{er} avril 2009, indice de référence 3^{ème} trimestre 2009
 $379.92 \text{ €} \times 117.41 \text{ } /. \text{ } 117.03 = 381.15 \text{ €}$ (soit 0.32 %) + 10.67 € de charges, soit **un loyer mensuel de 391.82 €** à compter du 1^{er} avril 2010.

- Loyer de Mme HOAREAU, non augmenté depuis le 1^{er} avril 2009, indice de référence 3^{ème} trimestre 2009
273.35 € x 117.41 /. 117.03 = 274.23 € (soit 0.32 %) + 9.15 € de charges, soit **un loyer mensuel de 283.38 €** à compter du 1^{er} avril 2010
- Loyer de Mr NAIR, non augmenté depuis le 1^{er} mars 2009, indice de référence 3^{ème} trimestre 2009
131.46 € x 117.41 /. 117.03 = **131.88 € de loyer mensuel** (soit 0.32 %) à compter du 1^{er} mars 2010.
- Suite au courrier ci-joint de la Direction des Postes de Montpellier nous informant que le loyer qui nous lie a été indexé au 1^{er} janvier 2010 (indexation triennale –indice ICC brut) le loyer est porté à 2153.56 € soit 538.39 € par trimestre à compter du 1^{er} janvier 2010. Cette décision annule et remplace celle prise lors du conseil municipal en date du 1^{er} février 2010.

Demande de Subvention

Monsieur le Maire fait lecture d'une demande de subvention du Syndicat des AOC Olive et Huile d'Olives de Nîmes pour un montant de 100 €. Le conseil après avoir délibéré décide de ne pas octroyer de subvention au dit syndicat.

Subvention au CCAS :

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré décide à l'unanimité d'allouer au Centre Communale d'Action Sociale de Lézan, la somme de 10.000 €

Demande de Classement en commune touristique :

La loi du 14 avril 2006 et ses récents décrets d'application ont réformé les conditions d'obtention du classement touristique des communes littorales.

Ce classement est important pour une commune puisqu'il lui permet d'obtenir des avantages financiers de la part de l'Etat mais c'est également une reconnaissance des actions mises en œuvre pour l'accueil des touristes.

Peuvent être classées touristiques les communes qui :

- disposent d'un office de tourisme classé compétent sur le territoire objet de la demande de dénomination.
- Organisent en période touristique des animations compatibles avec le statut des sites ou des espaces naturels protégés notamment dans le domaine culturel, artistique...
- Disposent d'une capacité d'hébergement d'une population non permanente dont le rapport à la population est supérieur ou égal à 64.30 %.

La Commune de Lézan répondant à ces critères, il est proposé au Conseil Municipal de solliciter le classement touristique de la commune.

Le Maire dépose sur le bureau le dossier de demande de classement et en fait la présentation.

Il est précisé que cette demande est faite par la commune dans le cadre de la demande de classement de l'ensemble des communes membres de la Communauté des Communes Atour d'Anduze, établi par délibération du 18 janvier 2010.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi du 14 avril 2006 et ses décrets d'application ;

Vu le Décret 2008.884

Considérant l'intérêt d'obtenir le classement touristique de la commune de Lézan, ,

DECIDE, après avoir délibéré et à l'unanimité :

De demander le classement touristique de la commune de Lézan ;

Approuve le dossier présenté ;

Autorise le Maire à signer tous documents ;

Précise que cette délibération sera notifiée à Mr le Président de la Communauté des Communes autour d'Anduze.

Association Office de Tourisme : désignation de délégués :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant qu'il faut désigner 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant pour représenter la Commune de Lézan au sein de l'Association de l'Office de Tourisme et ce jusqu'à la modification de ses statuts.

Où cet exposé, le Conseil Municipal procède à l'élection du délégué titulaire.

Mr le Maire demande à l'assemblée si des personnes sont candidates.

Mme Annie LINSSOLAS propose sa candidature.

Le Conseil Municipal procède au vote.

Votants 15 ; nul 0 ; exprimés 14, majorité absolue 8.

Mme Annie LINSSOLAS est proclamée déléguée titulaire de l'Association de l'Office de Tourisme

Le Conseil Municipal procède à l'élection du délégué suppléant.

Mr le Maire demande à l'assemblée si des personnes sont candidates.

Mme Annie FERNANDES propose sa candidature.

Le Conseil Municipal procède au vote.

Votants 15 ; nul 0 ; exprimés 14, majorité absolue 8.

Mme Annie FERNANDES est proclamée déléguée suppléante de l'Association de l'Office de Tourisme

Syndicat Mixte Départemental de Gestion des Cours d'eaux : retrait et adhésion de communes –

Mr le Maire informe le Conseil de la demande de retrait de la Commune de Beauvoisin et de la demande d'adhésion de la commune de Saint Bénézet du Syndicat Mixte Départemental de Gestion des Cours d'eaux et qu'en qualité de membre adhérent audit syndicat, il convient de délibérer sur ce retrait et cette nouvelle adhésion.

Le Conseil, après avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le retrait de la Commune de Beauvoisin et la demande d'adhésion de la commune de Saint Bénézet du Syndicat Mixte Départemental de Gestion des Cours d'eaux.

Extension du périmètre de Transport Urbain du Grand Alès au périmètre du Syndicat Mixte des transports du Bassin Alésien.

Monsieur le Maire fait part du courrier adressé par le Conseil Général du Gard concernant l'extension du périmètre de Transport Urbain du Grand Alès au périmètre du Syndicat Mixte des transports du Bassin Alésien. Ce projet de coordination des services et de mutualisation des moyens dépend de contributions notamment le versement de la cotisation transport collectée par l'Urssaf

auquel serait assujetti les entreprises et les collectivités publiques de la commune employant plus de 9 salariés au taux de 0.5 % de la masse salariale.

Monsieur le Maire indique que la commune est mal desservie par les réseaux de transport en commun, et que renseignements pris auprès du responsable au conseil général, le fait d'accepter cette adhésion avec les conséquences financières pour les entreprises de la commune ne garantit aucunement une amélioration du service.

Le conseil décide de statuer ultérieurement sur ce point , et souhaiterait obtenir l'assurance d'une meilleure desserte de la commune avant de s'engager pour une intégration de celle-ci dans le périmètre de transport urbain d'Alès.

Convention Présence 30

Monsieur le Maire informe le conseil qu'une nouvelle association de service à la personne et aux familles a vu le jour « ASPAF PRESENCE 30 » , celle-ci intègre dorénavant l'activité de téléassistance . Il convient donc de signer une nouvelle convention d'adhésion à la téléassistance reprenant exactement les termes de la précédente.

Le conseil après avoir délibéré autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à la téléassistance, réseau de sécurité et d'aide téléphonique .

Antenne SFR

Monsieur le Maire fait part au conseil des différentes rencontres avec la société SFR qui désirait implanter un relais à coté du château d'eau. Elle propose d'acquérir une parcelle de 24 m2 pour un montant de 20 000 € HT en vue de l'implantation d'une antenne SFR matérialisée par un mat de 12 mètres de haut.

Le conseil après avoir délibéré décide à l'unanimité de refuser l'implantation d'un relais sur la commune.

Personnel : contrat CUI-CAE

Monsieur le Maire expose que pour une meilleure réalisation des travaux sur la commune (embellissement, entretien des bâtiments communaux , entretien de la voirie) , l'équipe technique devrait être renforcée.

Actuellement le contrat unique d'insertion – contrat accompagnement à l'emploi bénéficie d'une prise en charge de 90 % (cotisations retraites et Assédic non comprises) . Il propose au conseil qu'un recrutement soit effectué.

Le conseil accepte à l'unanimité cette proposition et autorise Monsieur le Maire à effectuer le recrutement de personnes éligibles au CAE pour un bon fonctionnement des services.

Elargissement de voies communales :

Cession JOUJOUX : M. le Maire expose qu'afin de permettre l'élargissement de la voie communale Chemin de la Fontaine du Noyer , la commune de Lézan décide d'acquérir pour le prix symbolique de un euro , une parcelle de terrain cadastrée section AK N°2363 appartenant à Mr JOUJOUX pour une contenance de 102 m2.

Le conseil donne tous pouvoirs à M. le maire pour signer toutes pièces et tous actes nécessaires et à intervenir.

Cession CABANIS : M. le Maire expose qu'afin de permettre l'élargissement de la voie communale Chemin de Fondarène , la commune de Lézan décide d'acquérir pour le prix symbolique de un euro , une parcelle de terrain cadastrée section AK N°22348 appartenant à Mr CABANIS pour une contenance de 49 m2.

Le conseil donne tous pouvoirs à M. le maire pour signer toutes pièces et tous actes nécessaires et à intervenir.

Déplacement lampadaire Chemin de la Caladette : demande de remboursement à Mr RIBOT :

Monsieur RIBOT rencontre un problème pour sortir de sa propriété car un candélabre (existant avant que soit réalisé sa construction se trouve devant son entrée). Il demande à la commune l'autorisation de le déplacer. L'entreprise VETSEL a établi un devis qui s'élève à 1111.54 € TTC. Pour éviter tout problème ultérieur sur le réseau d'éclairage public, la commune sera le maître d'ouvrage de ces travaux, cependant le coût des travaux sera à la charge de Monsieur RIBOT qui devra en régler la totalité à la commune.

Le conseil municipal après avoir délibéré donne son accord pour que soit réalisé le déplacement du candélabre se trouvant devant la propriété Ribot par l'entreprise VETSEL, l'intégralité du montant des travaux étant à la charge de Monsieur RIBOT soit la somme de 1111.54 € TTC.

Aménagement de la salle des archives

Monsieur le Maire rappelle qu'il était initialement prévu que les archives soient installées dans une salle au dessus des écoles. Une étude réalisée par la SOCOTEC pour tester la solidité de la dalle a donné un avis défavorable, la dalle n'étant pas assez solide, des travaux de consolidation onéreux sont préconisés.

Monsieur le Maire propose donc que les archives demeurent en mairie dans la salle des adjoints. Des armoires et rayonnages seront achetés à cet effet.

Le conseil après avoir délibéré donne son accord pour l'installation et le rangement des archives dans le bureau des adjoints.

Choix de l'entreprise pour l'achat et entretien d'extincteurs

Monsieur le Maire fait part au conseil que des devis ont été demandés à deux sociétés de contrôle incendie pour la mise en place de diverses signalétiques :

- Contrôle Incendie : Valdès Philippe: 364 € HT
- SGP : 622 € HT

Il est à noter que les vérifications annuelles sont déjà effectuées par cette entreprise et ses services donnent entière satisfaction. Le conseil après avoir délibéré décide de retenir la proposition de l'entreprise Contrôle Incendie, moins disante et autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande correspondant.

Choix du feu d'artifice :

Monsieur le Maire rappelle que la société Pyragric a en charge le tirage des feux sur la commune depuis de nombreuses années. L'année dernière le feu d'artifice a été tiré de l'arche du château au centre du village donnant un spectacle son et lumières de qualité pour un montant de 2500 €. La société Pyragric maintient le même prix que l'année dernière pour une prestation similaire.

Mr le Maire souligne que cette société d'artificiers professionnels tirent des feux dans de très nombreux sites et en assume la responsabilité, et qu'elle met en œuvre toutes les mesures de sécurité nécessaires. La municipalité informera la population des quelques précautions à prendre afin d'éviter tout incident durant le tirage des feux..

Le conseil après avoir délibéré accepte la proposition de programme pyrotechnique son et lumières élaboré par la société Pyragric pour un montant de 2500 € TTC. Le conseil donne son accord pour que le feu d'artifice qui aura lieu le 10 juillet 2010 soit tiré de l'arche du château.

Choix de l'entreprise d'élagage pour le parc du Château

En vue de la réhabilitation du Parc du château , des devis pour l'élagage des arbres ont été demandés à plusieurs entreprises.

Deux sociétés ont répondu à notre consultation :

- Sté CLEMENÇON : 6500 € HT
- Cévennes élagage : 5150 € HT

La commission « Château » s'est réunie et après études des devis, a opté pour la proposition établie par l'entreprise CLEMENÇON car celle-ci est beaucoup plus complète. Le montant forfaitaire d'ensemble comprend davantage de prestations.

Le Conseil après avoir délibéré retient la proposition de la Sté CLEMENÇON pour un montant de 6500€ HT et autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande correspondant.

Choix du géomètre pour l'établissement du relevé topographique du parc du château.

En vue de la réhabilitation du Parc du château , et afin d'établir le dossier de consultation des bureaux d'études et les dossiers de demandes de subventions des devis pour l'établissement d'un plan topographique ont été demandés à plusieurs géomètres.

Trois géomètres experts ont répondu à consultation :

- Cabinet CHABERT : 670 € HT
- Cabinet VIAL : 1195 € HT
- Cabinet VINCENS : 1280 € HT

Le Conseil après avoir délibéré décide de retenir la proposition du cabinet CHABERT pour un montant de 670 € HT et autorise Monsieur le Maire à signer le bon de commande correspondant.

Choix du Bureau d'étude pour la maîtrise d'œuvre pour le renforcement du réseau électrique-programme 2011

Philippe TALAGRAND fait lecture du rapport de la commission d'appel d'offres concernant l'ouverture des plis. Ci-dessous l'analyse de la commission :

Analyse et conclusion de la commission d'appel d'offres du 12 mai 2010 à 18 h 00				
N°	NOM	Taux et Note prix	Note technique	Note totale
1	ODM 34400 Vérargues	5% - 3.60	6.00	9.60
2	CETUR 30123 Le Vigan	4.5% - 4.00	4.80	8.80
3	GAXIEU 30105 Alès	6 % - 3.00	6.00	9.00
4	B3R 30900 Nîmes	6 % - 3.00	3.00	6.00

Le conseil après avoir délibéré décide à l'unanimité d'entériner l'analyse de la commission d'appel d'offres dont le rapport est consultable en mairie, et de retenir la proposition de l'entreprise obtenant la meilleure note soit l'entreprise ODM de Vérargues à un taux de 5 % du montant global des travaux.

Choix du Bureau d'étude pour la maîtrise d'œuvre des réseaux d'eau potable et d'assainissement

Philippe TALAGRAND fait lecture du rapport de la commission d'appel d'offres concernant l'ouverture des plis. Ci-dessous l'analyse de la commission :

Analyse de la commission d'appel d'offres du 12 mai 2010 à 18 h 00				
N°	NOM	Taux et Note prix	Note technique	Note totale
1	CETUR 30123 Le Vigan	4.5 % - 2.00	6.00	8.00
2	B3R 30900 Nîmes	3.85 % - 2.34	2.40	4.74
3	SERI 30900 Nîmes	6.80 % - 1.32	4.80	6.12
4	CTC 30000 Nîmes	2.25 % - 4.00	1.20	5.20
5	CSMC 30250 Sommières	8 % - 0.32	3.00	3.32
6	GAXIEU 30105 Alès	6 % - 1.50	6.00	7.50

Le conseil après avoir délibéré décide à l'unanimité d'entériner l'analyse de la commission d'appel d'offres dont le rapport est consultable en mairie, et de retenir la proposition de l'entreprise obtenant la meilleure note soit l'entreprise CETUR du Vigan à un taux de 4.5 % du montant global des travaux.

Communauté des Communes : Visite de Monsieur le Préfet

Monsieur le Maire fait lecture du compte rendu, établi par le secrétaire général de la Communauté des Communes Autour d'Anduze, de la réunion du 28 avril 2010 au cours de laquelle Monsieur le Préfet a rencontré les Maires de la communauté de commune.

Monsieur le Maire fait part de ses inquiétudes et regrette les difficultés évoquées dans ce compte rendu.

Il considère que la CCAA possède de grandes richesses et a toute sa raison d'être.

Il précise cependant, que si la Communauté des Communes Autour d'Anduze devait disparaître, il veillerait à ce que la commune de Lézan ne soit pas rattachée sans concertation à d'autres communautés qui ne lui correspondraient pas.

Il propose qu'un tour de table soit effectué pour connaître l'avis de principe de chacun sur cette question.

Il ressort de ce tour de table que l'ensemble du Conseil Municipal souhaite la pérennité et le développement de la CCAA.

Sa taille raisonnable et ses nombreuses compétences lui assurent un avenir prometteur dans le respect de l'identité et de la spécificité de son territoire.

Questions diverses :

Local de Mme FESQUET et Licence IV :

Monsieur le Maire relate son entretien avec Mme FESQUET Micheline et sa fille demandant à la municipalité sa décision sur la location du local du café du Midi , et si c'était le cas avec ou sans la licence IV. Leur proposition est la suivante :

- 350 € mensuel pour le local sans la licence IV
- 100 € mensuel pour la licence IV

Monsieur le Maire informe le conseil que les services de la sous préfecture ont donné des renseignements sur les possibilités d'exploitation de la licence IV. Il semble difficile de la déplacer , l'exploitant doit poursuivre une formation payante et doit être obligatoirement présents lors des

manifestations. Il est donc difficile de la mettre à disposition des associations, ce qui lui fait perdre de son attrait.

Concernant le local situé Place du château, il pourrait accueillir la bibliothèque et créer un lieu de vie au cœur du village. Les associations pourraient y intervenir.

Monsieur le Maire demande au conseil de se prononcer , sur la location du local et de la licence IV afin de pouvoir donner une réponse de principe à Mme FESQUET Micheline .

Le conseil à l'unanimité donne un accord de principe pour la location de ce local au prix de 350 € mensuel . La question ne figurant pas à l'ordre du jour les détails de cette question seront discutés lors d'un prochain conseil municipal.

Concernant la location de la licence IV , le conseil décide à 9 voix contre , 3 voix pour et 2 abstentions de ne pas louer la licence IV.

SCOT : Monsieur le Maire informe le conseil de sa participation à l'élaboration du Schéma de cohérence territoriale piloté par le Pays des Cévennes . Ce dernier était arrêté depuis les élections de Mars 2008, nous en sommes à l'étape 2 du processus à savoir la définition des orientations pour le développement des infrastructures routières , des réseaux ferroviaires, sanitaires, numériques....

Projet Eolien :

La société ABOWIND nous a présenté son projet pour l'implantation de trois éoliennes sur notre territoire, rte de Lédignan. Le conseil considère que ce projet est assez vague et ne donne pas suffisamment de précisions sur le gain que pourrait en retirer la commune.

Le conseil demande donc à la société ABOWIND de nous donner plus de précisions , et comme il avait été indiqué durant la campagne électorale , qu'une réunion publique soit organisée pour informer toute la population lézannaise.

Distribution du bulletin d'information De que Fasem

Monsieur le Maire informe le conseil que suite au travail désolant de la Poste pour la distribution du premier bulletin d'information, il a été proposé aux agents municipaux de le distribuer. Trois agents ont accepté, et accompliront cette tâche en alternance.

Commission Embellissement :

Annie Linssolas fait le compte rendu des dernières actions de la commission : commande de cendriers, de cache containers, de fleurs et plantes , bancs, barrières de ville, pots de fleurs sur candélabre.

Commission communication :

Eric Saint Pierre indique que le prochain De Que Fasem sera distribué avant la fin du mois.

Site Internet : Concernant le site internet , le domaine est réservé et le site est en cours d'élaboration.

2C2A : un encart sera réservé à Lézan sur les prochaines brochures d'information éditées par la 2C2A.

CCAS

Maryline Aubrun et Pascal Fesquet font part au conseil de la dernière réunion du CCAS : élection de Maryline Aubrun à la vice présidence de CCAS, vote du règlement intérieur, création d'une commission permanente .

Commission Château :

Jean Jacquet informe le conseil que la commission s'est rendue à Aubais et à Barjac pour rencontrer les élus et obtenir des informations sur la manière dont ils ont procédé pour réhabiliter leur château respectif.

Ils doivent rencontrer la Direction Régionale des Affaires Culturelles à Montpellier pour de plus amples informations.

Randonnée :

Annie Linssolas propose à l'assemblée une découverte des chemins de randonnée samedi 22 mai après midi, départ à 14 h 00 devant la mairie.

Voirie , DICRIM et PCS :

Christian Trillon informe le conseil que deux demandes de subventions ont été déposées auprès de la CCAA concernant la réfection de deux chemins.

Il indique que le DICRIM sera distribué à la population courant juin.

Le Plan Communal de Sauvegarde est pratiquement achevé .

Micro Crèche :

David Weiss informe le conseil qu'une maison se trouvant dans le lotissement les Condamines, devrait être le local choisi pour y installer une micro crèche pouvant accueillir 9 enfants. La visite de cette maison en présence du vice-président en charge de la petite enfance de la CCAA , accompagné par la directrice du relais assistante maternelle et des responsables de la CAF aura lieu 22 juin prochain. La demande de subvention est en cours .

Service Technique :

David Weiss fait part au conseil des derniers travaux réalisés par les agents techniques :

- Allée derrière les écoles
- Ouverture du mur du parc du château (passage pour les engins de chantier).
- Plantations
- Nettoyage de la place du château
- Pose de filets au plateau sportif

Photovoltaïques :

Les panneaux photovoltaïques des écoles fonctionnent normalement et la mise en sécurité suivant les prescriptions de la commission de sécurité des pompiers d'Alès a été réalisée.

Associations et Journée citoyenne

Bruno Fraise informe le conseil qu'une rencontre avec les associations aura lieu le Mercredi 19 mai 2010 afin de connaître leurs projets et leurs attentes.

Durant cette réunion, il va leur faire part du projet de journée citoyenne qui tient à cœur à l'équipe municipale en vue de l'amélioration du cadre de vie du village tout en partageant un moment de convivialité.

Remerciements :

Les restaurants du cœur remercient la commune pour l'aide apportée pour le transport marchandises.

La séance est levée à 1 heure 30.